PRÉSIDENCE DU FASO

CAPES
Centre d'Analyse des Politiques Economiques et Sociales

BURKINA FASO
La Patrie ou la Mort nous Vaincrons

POLICY PAPER

Autonomisation des femmes et périmètres maraîchers : des défis à relever

Résumé

L'agriculture représente 35 % du Produit Intérieur Brut (PIB) et emploie plus de 80 % de la population féminine active au Burkina Faso, ce qui explique que la transition d'une agriculture de subsistance vers des systèmes de production performants constitue toujours une préoccupation majeure des politiques publiques. Parmi les solutions mises en œuvre afin de permettre aux femmes de s'épanouir tant économiquement que socialement, figure en bonne place la stratégie des périmètres maraîchers.

En effet, depuis 2025, la Présidence du Faso ne cesse de doter les associations et groupements de femmes de périmètres maraichers. Après la localité de Zongo dans la commune de Ouagadougou et Loumbila, l'année dernière, ce sont environ dix localités (Gaoua, Dori, Boulsa, Komtoèga, Po, etc.) qui ont abrité cette année, des cérémonies de remise de périmètres maraichers, aménagés par la Présidence du Faso.

Les données secondaires disponibles (littérature scientifique, rapports d'études et d'évaluation, rapports des ministères et organisations internationales) indiquent que l'utilisation des périmètres maraichers comme instrument d'autonomisation des femmes, nécessite la prise en compte d'un certain nombre de défis : la gouvernance des organisations, l'accès au foncier, la maitrise des technologie modernes utilisées, l'accès au marché et la commercialisation des récoltes et bien d'autres.

Dr Issa SOMBIÉ

Chef du département Développement et Secteurs Sociaux

JUIN 2026

I. Introduction

Les périmètres maraîchers émergent non seulement comme des sites de production horticole, mais comme de véritables laboratoires d'autonomisation pour les femmes rurales. Le maraîchage de contre-saison, pratiqué durant la saison sèche, représente environ 16,5 % de la production agricole totale et contribue à hauteur de 4,5 % au PIB.2 Pour les femmes, qui représentent 52 % de la population nationale, cette activité est souvent le seul moyen d'accéder à un revenu monétaire direct et indépendant.

~ 16,5%

représente la part du maraichage de contre-saison dans la production agricole totale du Burkina Faso.

C'est dans cette perspective que la présidence du Faso a fait des périmètres maraichers un instrument d'autonomisation des femmes au Burkina Faso. En début mars, la RTB a diffusé des reportages sur des cérémonies de remise de périmètres maraichers modernes à des associations et groupements de femmes. Une grande attention est portée sur cette stratégie politique en ce sens que ce sont les plus proches collaborateurs du Président du Faso (Ministre Directeur de cabinet, Ministre Secrétaire Générale, Ministres Conseillers Spéciaux) qui ont présidé ces cérémonies dans différentes localités. Ces actions témoignent clairement d'un changement de paradigme à savoir passer de la simple aide d'urgence à une autonomisation durable fondée sur la productivité.

La littérature informe, sur la base des expériences passées dans d'autres pays de la sous-région et au Burkina Faso, que l'action publique d'autonomisation des femmes à travers les périmètres maraichers s'accompagne de plusieurs défis. Cette note politique présente les défis majeurs évoqués dans la littérature et propose des options politiques dont la prise en compte aidera à créer les conditions d'un épanouissement socioéconomique durable des femmes. Elle se veut un outil d'aide à la prise de décision favorable à l'amélioration de la performance de l'action publique.

II. Méthodologie

L'élaboration de cette note politique repose sur une revue de la littérature académique, institutionnelle et technique produite au cours des quinze dernières années, avec une attention particulière portée aux données récentes de 2023 à 2026. La méthodologie a suivi un processus rigoureux de triangulation des données pour garantir la validité des analyses et des recommandations. Le premier lot de documents consultés concerne les cadres législatifs et stratégiques nationaux. Plusieurs documents d'orientation ont été exploités : le Plan d'action pour la Stabilisation et le Développement (PA-SD), la Politique Nationale Genre (PNG), la Politique Nationale de Sécurisation Foncière en Milieu Rural (PNSFMR) de 2007, ainsi que la Loi n° 034-2009 portant régime foncier rural. La Stratégie Nationale de Développement de l'Agroécologie 2023-2027, des documents relatifs à l'Offensive Agropastorale. Le second lot porte sur les études d'impact socio-économique et des recherches de terrain. Des thèses de doctorat et des mémoires de maîtrise ont été mobilisés pour comprendre les dynamiques locales, notamment sur l'influence des modes de

transformation de la tomate dans le Nord 21, l'autonomisation des femmes PDI à travers des projets agricoles, et les contraintes liées au maraîchage de Moringa en zone périurbaine. Les rapports d'évaluation d'organisations internationales comme le FIDA, la Banque mondiale et le PNUD ont fourni des données statistiques cruciales sur la productivité et les revenus.

III. Principaux résultats

L'action collective et la vie associative comme catalyseur

On note que l'action collective et la vie associative créent des conditions favorables à l'autonomisation des femmes rurales, particulièrement dans le secteur maraîcher au Burkina Faso. En effet, l'appartenance à un groupement transforme la condition de la femme en facilitant son accès aux équipements et crédits nécessaire à la pratique du maraichage. Selon l'indice WEAI au Burkina Faso, l'indicateur « membre d'un groupe » est celui où l'autonomisation est la plus élevée (84,81%). Une étude a montré que, 86,4% des motopompes (importante pour le maraichage) appartiennent à des groupes plutôt qu'à des individus. De plus, beaucoup de femmes accèdent aux crédits à travers la caution solidaire, les systèmes de tontines ou de groupes d'épargne communautaire. Ce faisant, les associations et les groupements constituent un maillon important du système et des mesures nécessaires doivent être prises pour faciliter leur fonctionnement.

L'organisation collective des femmes au Burkina Faso a évolué d'une forme d'entraide traditionnelle (tontines, travaux communautaires) vers des structures plus formelles et diversifiées. Ce mouvement a été stimulé par l'adoption de la Plateforme d'actions de Beijing en 1995, qui a incité les autorités nationales à valoriser le rôle actif de la femme dans le développement. (INSD, 2021). En 1989, la création du Projet National Karité (PNK) a favorisé le regroupement des femmes rurales dans près de 1 400 organisations féminines. Ce modèle a démontré que le regroupement permettait de mieux négocier les prix sur les marchés internationaux et d'accéder à des technologies de transformation. Aujourd'hui, on estime à plus de 36 000 le nombre de groupements et coopératives féminines à travers le pays. (Entraide et Fraternité, 2018). Les organisations féminines se classent à plusieurs niveaux de formation : les groupes villageois féminins, les coopératives et sociétés coopératives, les associations de développement, les unions et les faitières. L'agriculture reste les secteurs d'activité qui recèle le plus grand nombre d'organisations féminines comme le montre le tableau ci-dessous élaboré à partir des statistiques du Fond d'Appui aux Activités Rémunératrice des femmes (FAARF)

Type d'organisation	Part estimée	Focus principal
Agro-pastoral	55%	Transformation, stockage, vente de produits locaux.
Épargne et Crédit	25%	Tontines améliorées, groupements d'épargne interne.
Social et Plaidoyer	15%	Droits des femmes, lutte contre les VBG, santé.
Agro-pastoral	55%	Transformation, stockage, vente de produits locaux.
Épargne et Crédit	25%	Tontines améliorées, groupements d'épargne interne.

Source : Rapport FAARF, 2016

Les femmes sont omniprésentes dans la production de céréales, de niébé et dans le maraîchage. La littérature informe que plus de 60 % des femmes en milieu rural sont membres d'au moins une organisation (groupement de productrices, association d'entraide, ou tontine). L'analyse de la gouvernance et du fonctionnement des organisations féminines au Burkina Faso révèle un contraste entre une forte capacité de mobilisation sociale et des défis structurels de gestion.

La majorité des groupements de femmes (GF) fonctionnent selon un modèle démocratique de base, souvent régi par la Loi 064 (Liberté d'association) ou l'Acte Uniforme de l'OHADA pour les coopératives (SCOOPS). La quasi-totalité des groupements dispose d'un bureau exécutif (Présidente, Secrétaire, Trésorière). L'Assemblée Générale reste l'organe souverain, avec une forte culture du consensus. Le fonctionnement repose sur des droits d'adhésion et des cotisations mensuelles. Ces fonds propres servent souvent de garantie pour des micro-crédits externes. Elles disposent des documents administratifs et de gestion : récépissé, statut, règlement intérieur, manuel de gestion

Malgré une structure formelle, le fonctionnement réel fait face à des obstacles liés au capital humain. La gouvernance est souvent concentrée entre les mains des rares membres alphabétisés. Cela crée parfois une dépendance vis-à-vis d'un leader ou d'un conseiller externe (animateur d'ONG). Bien que la probité soit élevée, la tenue des outils de gestion (livre de caisse, registre de membres, procès-verbaux) reste le maillon faible des groupements non accompagnés par des projets de développement. On observe parfois une longévité excessive des bureaux (leadership charismatique), ce qui peut freiner l'innovation et l'implication des jeunes femmes. Les faiblesses de gouvernement des associations et groupements féminins, fer de lancer de la politique d'autonomisation des femmes constituent des points d'attention pour une efficacité de la dynamique engagée par la Présidence du Faso autour des périmètres maraichers.

➦ La sécurisation de l'accès au foncier

En dépit du fait que les femmes représentent environ 52% de la population et occupent la plus grande active dans la main-d'œuvre agricole, elles ne possèdent que 6% à 8% des terres exploitées. L'essentiel des terres sur lesquelles les femmes exercent le maraichage est acquis sous la forme d'emprunt. Une étude récente estime à 22,52 % la proportion de femmes rurales ayant un accès direct à la propriété foncière, avec de fortes disparités régionales : ce taux est plus élevé dans l'Est et le Centre-Est, mais chute drastiquement (de plus de 90 %) dans les régions de la Boucle du Mouhoun et du Centre-Ouest. Le principal mode d'accès pour les femmes reste l'emprunt (souvent sous forme d'autorisation précaire), contrairement aux hommes qui acquièrent 70 % de leurs terres par héritage. La formalisation de l'accès à la terre par les APFR (Attestations de Possession Foncière Rurale) est également une forme d'accès des femmes à la terre. Cependant, les données disponibles montrent que ce mode n'est pas encore bien appliqué. En effet, il ressort d'une publication (FENOP (2021) que dans les communes de Boudry et Bama, 150 APFR ont été délivrées au profit de femmes et de leurs organisations. Cela inclut des titres collectifs pour des coopératives, comme à Bama où une APFR collective d'un hectare a permis d'obtenir un crédit de 2 000 000 FCFA. Dans le cadre du Projet de Traitement des Conflits Sociaux (PTCS-BFA), 100 APFR ont été officiellement remises à des exploitants et des groupes vulnérables, incluant des associations féminines, pour stabiliser les droits fonciers dans la commune de Pibaoré. Pour l'instant, c'est à travers des projets pilotes et des programmes que des APFR sont délivrées à des associations de femmes. Dans nombre de cas la ques-

tion foncière reste un déterminant majeur de la pratique agricole. La terre constitue la ressource indispensable et capitale pour le maraichage. L'autonomisation des femmes à travers la promotion des périmètres maraichers ne saurait prospérer sans une solution adéquate à la problématique de la sécurisation de l'accès des femmes au foncier. Pour l'instant, la question est loin d'être réglée au Burkina Faso. Le chemin menant aux APFR est jonché d'obstacles : lourdeurs administratives, difficultés financières pour payer les taxes et autres frais, les rapports de pouvoir ne facilitent la négociation entre les femmes et les propriétaires terriens. Il est nécessaire de coupler l'existence d'association et de groupements de femmes avec des mesures rapides et légères de sécurisation foncière. C'est un levier important à actionner pour donner plus d'entrain à l'action politique en cours. Lors des cérémonies de remise des périmètres maraichers par les équipes de la Présidence du Faso, il n'a pas été fait des cas, du statut des terres sur lesquelles ces infrastructures de production maraichère sont implantées. Pour éviter qu'à l'avenir les associations et groupements bénéficiaires ne soient dépossédés de leur outil de production, si la sécurisation n'est pas effective, des actions urgentes doivent être engagées dans ce sens.

➦ La maitrise des nouvelles technologies

D'une manière générale, les périmètres maraichers connaissent un changement notable dans les procédés de travail. En effet, les méthodes manuelles sont en train d'être remplacées par des technologies modernes. À la place des puits traditionnels, on trouve des forages modernes munis d'un dispositif solaire de pompage d'eau, ce qui fait que les femmes n'ont plus besoins de puiser l'eau et de la transporter avec des arrosoirs pour alimenter les planches. Des systèmes de canalisation sont mis en place avec des mini château d'eau qui allègent la charge de travail physique des femmes. Ces dispositifs modernes exigent des femmes de disposer de connaissances et d'aptitudes pour utiliser ces nouvelles technologies. Le niveau d'instrument généralement bas des femmes en milieu rural ne facilite pas leur apprentissage. Elles éprouvent d'énormes difficultés à comprendre et utiliser convenablement les technologies installées dans les périmètres. Cette difficulté n'est pas sans conséquence sur le bon fonctionnement des installations, leur entretien, leur maintenance et leur durabilité. En dépit des formations qui sont organisées en faveur des bénéficiaires et le recours à des techniciens disponibles dans l'environnement des périmètres maraichers, les difficultés de la maitrise des nouvelles technologies demeurent une réalité.

Des études informent que la note maitrise des nouvelles technologies influence négativement la performance de beaucoup de périmètre maraicher gérés par les femmes. Les pannes successives dues aux mauvaises manipulations finissent par décourager les femmes quant à leur usage. Elles se retournent vers les anciennes pratiques avec toutes les difficultés qui les entachent. Une étude indiquait qu'après quelques mois, les dispositifs solaires et d'irrigation installées dans les périmètres maraichers des femmes ne sont plus fonctionnels. Deux problèmes majeurs sont généralement à l'origine de cette situation : la faible maitrise des techniques d'utilisation et d'entretien par les femmes et l'absence d'un dispositif d'accompagnement par les services techniques de l'État. Il ressort que lorsque les périmètres maraichers ont mis en œuvre dans le cadre d'un projet, le système de suivi et d'accompagnement mis en place facilite leur plein fonctionnement le temps du projet. La promotion des périmètres maraichers doit impérativement prendre en compte cette réalité afin de mettre en place les mesures idoines pour leur plein fonctionnement et leur durabilité.

L'accès au marché et les circuits de commercialisation

La rentabilité des périmètres maraîchers ne dépend pas seulement de la production, mais surtout de la fluidité de l'accès au marché et de l'efficacité des circuits de commercialisation. La valorisation économique de ces espaces de production dépend du marché et des circuits de commercialisation. L'accès au marché doit permettre aux femmes de vendre leurs produits à des prix rentables à même de leur permettre de faire des marges bénéficiaires importantes. Cela ne semble toutefois pas être le cas, comme le montrent les documents consultés. Le caractère saisonnier de la production dans les périmètres maraîchers crée ce que d'aucuns ont nommé " le goulot d'étranglement» de la récolte". Le fait que les récoltes aient lieu à la même période crée une abondance des produits avec comme conséquence un effondrement des prix. Cette situation influence considérablement la rentabilité des périmètres maraîchers. L'insuffisance, l'absence ou l'éloignement des infrastructures de conservation et de stockage de certains sites de production, obligent les responsables des périmètres à brader les productions. La faible maitrise des circuits de commercialisation par les femmes n'est pas sans conséquence sur les marges bénéficiaires générées par les périmètres maraichers. Un autre important facteur réside dans l'éloignement de certains périmètres des grands centres de consommation. Par exemple, les localités de Komtoèga, de Tiakané, de Poédogo, de Coma qui viennent de bénéficier des périmètres maraichers sont éloignés des grands centres urbains. Si des actions urgentes ne sont mises en œuvre dans les années à venir pour aider les femmes dans la commercialisation de leurs productions, les bénéfices financiers risquent d'être en déca des attentes des acteurs.

Sécurité nutritionnelle et diversification alimentaire

Il ressort de la revue documentaire que la présence des périmètres maraichers fonctionnels contribue efficacement à la sécurité nutritionnelle par l'amélioration de l'apport en micronutriments. Des études indiquent qu'environ 70 % des productrices consomment une partie de leur récolte. Par exemple, les légumes (tomate, oignon, chou) sont consommés dans les repas au quotidien. Ces légumes sont très riches en micronutriments. De plus, on relève que les revenus générés par les périmètres maraichers sont très souvent utilisés pour l'achat des céréales lors des périodes de soudure. Une étude dans le Sourou indique qu'environ 8,41% est directement utilisé pour l'achat de céréale. S'agissant de la diversification alimentaire, il ressort de certaines études que la présence de périmètres maraichers est corrélée à score de diversification alimentaire des ménages d'environ 70%.

IV. Recommandations de politiques

Faciliter le passage des groupements féminins informels bénéficiaires des périmètres maraichers mis à disposition par la Présidence du Faso, vers des sociétés coopératives (SCOOPS). Cela conduira ces organisations féminines vers une professionnalisation, une sécurisation des investissements à travers la personnalité juridique, un accès facile aux crédits bancaires et aux marchés institutionnels ;

Mettre en place au sein de la Présidence du Faso un dispositif de suivi du fonctionnement des organisations féminines bénéficiaires de sorte à anticiper sur les problèmes de gouvernance, nécessaire et fondamental pour la mobilisation et l'implication de tous les membres dans les activités sur les périmètres maraichers ;

Faciliter la délivrance des attestations de possession foncière rurale (APFR) au nom des groupements bénéficiaires des périmètres maraichers. Ce document administratif sécurise ainsi l'accès à la terre à long terme et pourrait être utiliser comme garantie au niveau des institutions financières pour les crédits ;

Initier des mesures d'exonération des impôts et des taxes communaux liés à la délivrance des actes fonciers au profit des organisations féminines intervenant dans le secteur agricole ;

Accélérer l'application stricte du quota de 30% des terres aménagées pour les femmes en s'assurant que ces parcelles ne soient pas situées les zones les moins fertiles et les plus éloignées ;

Financer la construction d'infrastructures modernes de conversation et de stockage au profit des périmètres maraichers nouvellement réalisés pour éviter le bradage des récoltes et aider à une amélioration des marges bénéficiaires ;

Faciliter l'accès des groupements féminins bénéficiaires des périmètres maraichers aux marchés institutionnels (les usines de transformations, les cantines, etc.)

Impliquer les services techniques du ministère de l'agriculture et des communes dans le suivi technique, la maintenance des périmètres maraichers offerts aux femmes par la Présidence du Faso.

Créer un cadre de concertation pour l'ensemble des groupements féminins bénéficiaires de périmètres maraichers pour faciliter les échanges autour des préoccupations communes, partager les leçons apprises, discuter d'éventuelles pistes de collaboration, de projets fédérateurs.

Mettre en place les conditions nécessaires pour faire des périmètres maraichers offerts par la Présidence, des opportunités de relance la culture maraichère comme outil d'amélioration des conditions socioéconomiques des femmes, des centres d'innovation et d'apprentissage.

V. Conclusion

La stratégie des périmètres maraîchers représente bien plus qu'une simple politique agricole au Burkina Faso ; elle constitue le socle d'une transformation sociale et économique profonde. Comme l'ont démontré les interventions de 2026 à Gaoua, Komtoèga et Dori, la volonté politique peut mobiliser des technologies modernes pour offrir aux femmes les outils de leur propre émancipation.3 En transformant des terres arides en oasis de production solaire, le pays pose les jalons d'une résilience face aux chocs climatiques et sécuritaires.

Cependant, l'analyse exhaustive des défis souligne que l'infrastructure physique n'est qu'une partie de la solution. Sans une réforme courageuse de la gouvernance foncière qui garantit aux femmes un droit réel et durable sur la terre qu'elles cultivent, le potentiel de productivité restera bridé par l'incertitude.7 De même, l'accès au financement et aux technologies de conservation est indispensable pour que le maraîchage passe d'une activité de survie à un véritable entrepreneuriat rural.

L'impact de cette stratégie dépasse largement le cadre de la parcelle horticole. En renforçant le pouvoir économique des femmes, le Burkina Faso investit dans la santé, l'éducation et la nutrition des générations futures, tout en offrant des perspectives de dignité aux millions de déplacés internes.1 La réussite de cette note politique repose sur une coordination sans faille entre les acteurs étatiques, les partenaires internationaux et les leaders communautaires. C'est à ce prix que le «mariage de bonheur» entre la femme et le maraîchage deviendra le moteur d'un Burkina Faso prospère, équitable et souverain.

VI. Bibliographie

- **Afrobarometer. (2026)**. *Burkinabè women still face barriers to equality in leadership and ownership of assets and land. (Dispatch No. 1107). Note d'analyse sur les perceptions citoyennes et les disparités réelles de propriété.*
- **Arcens Some, M-T., et al. (2021)**. *La diffusion d'innovations technologique et sociale dans le Sahel Burkinabé : cas de la case de conservation d'oignons. Revue Internationale Dônni, n°1.*
- **Banque Mondiale. (2021)**. *Rapport sur l'égalité des sexes et l'autonomisation économique au Burkina Faso : Accès aux actifs et à la prise de décision. Washington, DC : World Bank Group.*
- **Banque Mondiale. (2022)**. *Rapport sur l'écart entre les sexes dans l'agriculture au Burkina Faso : Productivité et accès aux ressources. Washington D.C.*
- **Bassolé, L. (2021)**. *Inégalités de genre et accès aux facteurs de production agricole au Burkina Faso. Éditions Universitaires Européennes. (Analyse des barrières socioculturelles limitant l'impact des périmètres irrigués).*
- **Code des Personnes et de la Famille** *(Loi n°013/97/ADP du 16 mai 1997)*
- **Décret n°2010-403/PRES/PM/MAHRH/MECV/MATD du 29 juillet 2010** *: Détermine les conditions et modalités de cession des terres rurales (individuelles ou collectives).*
- **Décret n°2010-404/PRES/PM/MAHRH/MECV/MATD du 29 juillet 2010** *fixant les conditions et modalités de délivrance de l'Attestation de Possession Foncière Rurale (APFR*
- **Décret n°2012-862/PRES/PM/MEF/MATDS du 12 novembre 2012** *relatif à la perception des recettes liées aux prestations des services fonciers communaux.*
- **Décret n°2015-1010/PRES-TRANS/PM/MPFG/MEF du 21 août 2015** *: Portant adoption de la Stratégie Nationale de Promotion de l'Entrepreneuriat Féminin (SNPEF) 2016-2025.*
- **Diallo, M. (2020)**. *Dynamiques associatives et transformation des rapports de genre : Cas des groupements d'étuvage du riz à Bagré. Revue Burkinabè de Recherche Scientifique, vol. 8, n° 2, pp. 45-63.*
- **Entraide et Fraternité (2018), Groupements de femmes rurales au Burkina Faso** *: Enjeux et défis pour un développement durable, Fédération Bruxelles -Wallonie*
- **FAO (Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture)**. *(2018). Note de politique : Les femmes et les chaînes de valeur agricoles au Burkina Faso. Rome : FAO Editions.*
- **FAO (Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture). (2020)**. *Profil genre des secteurs de l'agriculture et du développement rural au Burkina Faso. Rome. (Ce rapport détaille les défis liés à la gestion de l'eau et à la maintenance technique des périmètres).*
- **FENOP (Fédération Nationale des Organisations Paysannes). (2021)**. *Une expérience pilote d'accès sécurisé des femmes rurales à des terres agricoles dans les Communes de Boudry et de Bama. Rapport de capitalisation sur la délivrance d'APFR collectives et individuelles, Ouagadougou.*
- **GIZ (Agence Allemande de Coopération Internationale). (2023)**. *Promotion d'une Politique Foncière Responsable au Burkina Faso : Appui à l'application de la loi 034-2009 dans les régions du Sud-Ouest et des Hauts-Bassins. Fiche technique de projet, Bonn/Ouagadougou.*
- **Gnoumou, G., Hien, Y. C., & Fayama, T. (2024)**. *Place de l'agroécologie dans la sécurité alimentaire au Burkina Faso : contribution des maraîchers de la commune rurale de Tanghin Dassouri. Revue Les Tisons, n°0002 ``.*
- **Gouba, A. K. (1995/Réédité 2018)**. *Gestion de périmètres maraîchers et stratégies de commercialisation : le cas du Sanmatenga (Kaya). Paris : IRD Éditions / Archives ouvertes (Réédition numérique pour les études historiques sur la commercialisation au Burkina).*
- **Groundswell International. (2018)**. *La promotion de l'autonomisation des femmes dans l'agriculture pour une plus grande résilience des communautés rurales du Sahel. Note de politique, Washington, DC.*

- **Guérin, I. (2003)**. *Femmes et microfinance : Espoirs et désillusions. Paris : IRD Éditions / L'Harmattan. (Collection Logiques sociales).*
- **Ibriga, A., Kambire, S. H., et al. (2020)**. *Contribution des cultures maraîchères aux revenus et à la sécurité alimentaire des ménages maraîchers de la Vallée du Sourou au Burkina Faso. Étude publiée dans la revue Science et Technique*
- **Institut National de la Démographie et de la Statistique (2021)** *: Livret Genre, Hommes et femmes au Burkina Faso en 2020*
- **Kaboré, A. (2018)**. *L'autonomisation des femmes par les groupements : Mythes et réalités en milieu rural burkinabè. Étude sur le rôle des tontines et des GECI. Ouagadougou : Éditions Bayard-Afrique.*
- **Kaboré, S. A., & Guissou, R. (2018)**. *« L'entrepreneuriat féminin dans le maraîchage au Burkina Faso : entre survie et émancipation ». Revue de l'Espace Africain, n° 4, pp. 112-130.*
- **Ki-Zerbo, F. (2004)**. *Les femmes et l'accès à l'information et aux institutions pour la sécurisation des droits fonciers : Étude de cas au Burkina Faso. Rome : FAO*
- **Koffi, K. J. A. (2025)**. *Mise en œuvre des périmètres maraîchers et accès aux marchés : défis logistiques et contractuels pour les petits producteurs du Centre-Ouest. Mémoire de fin d'études en agronomie, CIRAD/Agritrop, Montpellier.*
- **Lankoandé, G. D. / GRAAD Burkina**. *(2025). Femmes et accès aux ressources de production au Burkina Faso : sauter les verrous, activer les leviers. Note d'analyse stratégique, Groupe de Recherche et d'Analyse Appliquée pour le Développement (GRAAD), Ouagadougou.*
- **Legala Keudem, G. G. (2021/2024)**. *Pratique du maraîchage dans le développement local : Cas de la commune de Koubri. [3].*
- **Loi n°034-2009/AN du 16 juin 2009** *portant régime foncier rural*
- **Loi n°043-2012/AN du 2 juillet 2012** *portant Réorganisation Agraire et Foncière (RAF)*
- **Lourme-Ruiz, A. (2017)**. *Relation entre diversité de la production et de l'alimentation au sein des ménages agricoles en Afrique de l'Ouest.*
- **Ministère de l'Agriculture et des Aménagements Hydro-agricoles (Burkina Faso). (2019)**. *Bilan de la mise en œuvre de la Politique Nationale de Développement Rural : Focus sur l'autonomisation des femmes rurales. Ouagadougou.*
- **Ouedraogo, F., Somda, J., & Sanou, A. (2022)**. *Retombées socio-économiques de l'organisation des producteurs maraîchers sur la filière au Burkina Faso : cas de Bobo-Dioulasso, Ouagadougou et Ouahigouya. Revue Science et Technique, Sciences Appliquées et Technologies, vol. 41, n° 1, pp. 45-62. (Note : Souvent cité avec des mises à jour de données en 2024 dans les annales du CNRST).*
- **Ouedraogo, M., et al. (2017)**. *« Genre et changement climatique au Burkina Faso : Analyse de la résilience des femmes maraîchères dans la région du Nord ». Cahiers de Recherche du CIFOPE, vol. 12, pp. 45-62.*
- **Ouedraogo, R., & Sawadogo, J. P. (2015)**. *Gouvernance des organisations paysannes au Burkina Faso : Le défi de l'inclusion des femmes. Rapport de recherche, Université de Ouagadougou / CEDRES.*
- **OXFAM / SNV. (2019)**. *Étude sur les coopératives de transformation (Karité et Riz) et leur rôle dans la résilience face à l'insécurité au Burkina Faso. Rapport de synthèse, Ouagadougou.*
- **OXFAM, ONF-BF & NITIDÆ. (2020)**. *Accès sécurisé des femmes et des jeunes à la terre en milieu rural au Burkina Faso : Cas de la Boucle du Mouhoun. Rapport de capitalisation sur les projets de sécurisation foncière, Ouagadougou.*
- **Politique Nationale de Sécurisation Foncière en Milieu Rural** *(PNSFMR, 2007)*
- **Politique Nationale Genre** *(PNG, 2009)*
- **Sanfo, S., Barbier, B., Dacosta, H., & Diarra, A. (2025)**. *Performance économique de la production maraîchère au Burkina Faso : analyse de la rentabilité des exploitations irriguées. Revue CEDRES-ETUDES, n° 72, pp. 12-35.*

- **Sanfo, S., Barbier, B., Dacosta, H., & Yacouba, H. (2017).** *Horticultural production in Burkina Faso: A comprehensive socio-economic analysis. Irrigation and Drainage, vol. 66, n° 4, pp. 605-618. [Analyse critique de la faible capitalisation et de l'impact des techniques traditionnelles sur le rendement].*
- **Sarr, S., & Zongo, M. (2016)**. *« Le foncier comme verrou à l'autonomisation économique des femmes : cas des périmètres maraîchers de l'Oubritenga ». Journal de la Recherche Scientifique de l'Université de Ouagadougou, Série C, vol. 21.*
- **Savadogo, F. (2017)**. *La problématique de la sécurisation foncière des femmes rurales dans la commune de Padéma au Burkina Faso. (Mémoire de Master en Développement, Spécialité Gestion de l'Environnement). Université Senghor, Alexandrie, Égypte.*
- **Sawadogo, A. (2019)**. *Les enjeux de la gestion collective des périmètres maraîchers féminins : cas de la commune de Loumbila. Mémoire de Master en Sociologie du Développement, Université Joseph Ki-Zerbo.*
- **Sawadogo, L. (2015)**. *Genre et développement de la filière maraîchère au Burkina Faso : analyse de l'implication des femmes dans les circuits de commercialisation à Ouahigouya et Bobo-Dioulasso. Mémoire d'Ingénieur du Développement Rural (IDR), Université Polytechnique de Bobo-Dioulasso (actuelle Université Nazi Boni).*
- **Souratié, W., Koinda, F., Decaluwé, B., & Samandoulougou, R. (2019)**. *Politiques agricoles, emploi et revenu des femmes au Burkina Faso : Une analyse en équilibre général calculable. Revue d'Économie du Développement, vol. 27, n° 3, pp. 85-118.*
- **Thorsen, D. (2007)**. *L'économie de la brousse : Entrepreneuriat féminin et dynamiques familiales au Burkina Faso. Uppsala : Nordiska Afrikainstitutet. (Focus sur le Plateau Central).*
- **University of Florida & INERA (2021)**. *Améliorer la nutrition des enfants de moins de deux ans grâce à l'augmentation de la consommation d'œufs et de légumes au Burkina Faso. Rapport sur les formations intégrées nutrition-agriculture*
- **USAID & ONF-BF. (2025)**. *Synthèse sur l'outil MAST (Mobile Application to Secure Tenure) : Le numérique au service de l'enregistrement des terres des femmes à Boudry et dans le Centre-Est. Rapport technique de mise en œuvre, Ouagadougou.*
- **Zongo, M. (2012)**. *Les femmes et le foncier au Burkina Faso : Stratégies de contournement à travers les groupements. Cahiers du CERLESH (Centre d'Études et de Recherche en Lettres, Sciences Humaines et Sociales), Université de Ouagadougou, n° 41, pp. 121-145.*
- **Zoungrana, T. (2020)**. *Évaluation de l'impact des infrastructures de stockage sur les revenus des femmes maraîchères dans la province du Passoré. Thèse de doctorat en Économie Rurale, Université Nazi Boni (Bobo-Dioulasso).*

CAPES

Centre d'Analyse des Politiques Economiques et Sociales

(+226) 25 37 43 55
courrier@capes.bf
www.capes.bf

Scannez ce code QR et accédez
à l'ensemble de nos policy papers

Le savoir au service du développement !